



À Montreuil, le 12 novembre 2025

Courrier au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Agriculture

Objet : demande d'audience conjointe

Madame la ministre,
Monsieur le ministre,

Depuis le printemps dernier, les organisations syndicales (FSU, Unsa, CFDT EFRP, CGT Éduc'action, SNALC et SUD Éducation) ont mené une campagne pour que soit enfin mis à l'ordre du jour l'obtention d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH.

Conférence de presse, communiqué intersyndical, pétition ont ponctué cette campagne. La pétition a connu un succès tout à fait honorable puisque qu'elle a recueilli à ce jour plus de 80 000 signataires, ce qui démontre le soutien total de toute la communauté éducative pour les AESH.

En effet, ces personnels exercent leur métier avec professionnalisme et sont devenu·es un maillon essentiel permettant l'inclusion d'élèves en situation de handicap. Le métier d'AESH est devenu une profession à part entière et les missions pérennes qu'ils et elles exercent ne fait pas débat sur leur nécessité.

La situation à la rentrée a montré à quel point ce métier souffre d'un manque d'attractivité (multiplication des démissions, licenciements pour inaptitudes, ruptures conventionnelles) et le maintien dans la précarité de ces 140 000 agent·es n'est pas de nature à inverser la tendance.

Il est temps de donner un signal fort et permettre à ces collègues d'accéder à un corps de fonctionnaire de catégorie B à temps complet.

Le courrier de l'intersyndicale adressé au ministère de l'Éducation en mai est resté sans réponse. Nous réitérons notre demande d'audience en ajoutant le ministère de l'agriculture dont dépend un certain nombre d'AESH et demandons de nouveau une audience afin d'échanger sur les conditions et le calendrier possible de cette évolution indispensable.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre de l'Éducation et Madame la ministre de l'Agriculture, l'expression de notre attachement au service public d'Éducation.

L'intersyndicale
FSU, UNSA Éducation, CFDT EFRP, CGT Éduc'action, SNALC et SUD Éducation.